

Programme de législature 2014-2019.

Rapport de la Commission de gestion.

INTRODUCTION

Une délégation de la Commission de gestion (Cogest), composée de MM. Herijao Randretsanilo, Yael Saugy (Président), Laïcs, et M. Pierre-André Bettex, Pasteur, et une délégation de la Commission des finances (Cofin), composée de M. Denis Candaux (Président), Claude Neyroud Busslinger, Olivier Leuenberger, Laïcs, se sont réunies le 9 janvier 2015 pour examiner le programme de législature. Elles ont rencontré Xavier Paillard (Président du Conseil synodal) le même jour. La Cogest in corpore a tenu une seconde réunion le 15 janvier, à Lausanne.

DÉMARCHE DE LA COMMISSION DE GESTION

Conformément à l'art. 62 let b) du RE, la Cogest a examiné, en partenariat avec la Cofin le programme de législature 2014-2019 du Conseil synodal (CS) qui présente les orientations générales pour les cinq ans de la législature en cours.

En complément de ce programme, le CS a élaboré des objectifs spécifiques (smart : spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et délimités dans le temps), et des mesures concrètes qu'il présentera lors du débat au Synode et qui permettront de faire le bilan de la législature.

Il est demandé au Synode (art. 18 al. 2 RGO) d'adopter ce programme de législature élaboré par le CS (art. 19 al.2 RGO). Cependant, comme l'avait souligné la Cogest précédente, « un programme de législature est élaboré par un exécutif à son propre usage. Il lui permet d'orienter les actions qu'il va entreprendre. Ainsi, il n'appartient pas au Synode de le modifier. En revanche, le débat constitue une bonne prise de température des réactions de l'Eglise (...) ».

Dans cette perspective, le Conseil synodal tiendra compte de ces réactions dans sa conduite de l'EERV. De même, il présentera au Synode de juin 2015 la planification financière accompagnant ces objectifs. En effet, celle-ci n'a pas pu être présentée en même temps que le programme de législature pour des raisons techniques, ce que les deux commissions regrettent vivement.

Malgré ce qui précède, la Cogest vous propose d'entrer en matière.

A PROPOS DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2014-2019.

Nous soulignons le courage et la lucidité du CS, qui propose à l'Eglise de modifier profondément sa vision. Il s'agit d'un véritable défi, qui portera assurément sur une longue durée et dépassera largement la présente législature. Notons aussi que le CS souhaite que tous les lieux d'Eglise s'inspirent de ce programme en fonction de leurs particularités locales, selon leurs moyens et leurs possibilités. Il s'agit d'un appel à l'action – à la conversion ? – à tous les niveaux de l'Eglise.

Nous sommes convaincus que le CS a la volonté qu'un débat réel ait lieu avec les lieux d'Eglise. Cela dit, on peut se demander si le rythme proposé est justifié, voire adéquat.

Nous comprenons le souci du CS de fixer un délai à fin juin (fin de l'année de réflexion et de discernement?) pour amorcer ce processus, et poser les bases d'une construction dynamique. Mais nous craignons que l'Eglise soit conduite à un rythme trop soutenu et, tout autant, que les lieux d'Eglise se découragent en croyant devoir terminer le processus d'ici fin juin.

Ce qui nous semble important c'est que, dans ce délai, les lieux d'Eglise s'inspirent du programme de législature afin de dégager une ou deux priorités d'action en fonction des situations locales, et ainsi, année après année, nous bâtirons cette dynamique nouvelle.

REMARQUES PARTICULIERES.

Malgré la difficulté de lecture de ce programme et la confusion que peut amener celui-ci, notamment avec ses niveaux différents, des pistes intéressantes existent.

Le CS nous propose de centrer notre réflexion sur l'identité ecclésiale (A à E). Sur ce point, la commission de gestion partage la perspective du CS et souligne que ces affirmations sont suffisamment suggestives pour alimenter des débats constructifs.

Il nous propose ensuite de réfléchir, dans nos lieux d'Eglise, aux diagnostics et aux propositions prioritaires (1 à 8). Là aussi, nous trouvons ces propositions intéressantes et nous les encourageons à s'inspirer largement de ce programme et à organiser des débats.

Mais nous avons deux réserves.

En premier lieu, les termes utilisés sont parfois abscons (par exemple : formes profilées de célébrations).

En second lieu, certaines propositions ont une telle charge émotionnelle qu'elles risquent de court-circuiter le débat (par exemple les réflexions sur le culte). Dans le cadre des débats à venir, il conviendrait que le CS précise ces éléments et veille aux retours des propositions des lieux d'Eglise. Mais il faut aussi que ces derniers soient attentifs à ne pas à se laisser emporter par l'émotion.

Enfin, nous tenons à souligner que la dynamique sera vraiment renouvelée dans la mesure où nous passerons d'une approche directive (*top-down*) à une dimension réciproque (*systémique*), des échanges (par exemple, plutôt que de « proposer une sélection de cantiques », le service Vie Communautaire et Culturelle pourrait recueillir les propositions des lieux d'Eglise, les équilibrer et puis les diffuser.). La vie de notre Eglise aurait tout à y gagner.

PROPOSITION DE DÉCISIONS.

1. Le Synode adopte le programme de législature 2014-2019 du Conseil synodal.
2. Le Synode demande au Conseil synodal de respecter le rythme des lieux d'Eglise dans ce processus.

Noville, le 18 janvier 2015

Pour la Commission de gestion



Yael Saugy, Président